

Payez votre stationnement



**ZONE
ROUGE**

Horodateur

Sur tous les horodateurs de la ville
Entrez votre plaque d'immatriculation
pour profiter des 30 minutes gratuites.

Païement par CB ou par pièces.

Application FlowBird

Directement sur l'application
Pensez à vérifier votre plaque d'immatriculation.



**PARKING
ST VICTOR**

Entrée avec barrière

Ticket en borne d'entrée du parking

Païement en caisses automatiques

Païement en espèces ou par CB avant de
récupérer votre véhicule sur l'un des
deux automates.



Stationnement gratuit pour les détenteurs de la carte de stationnement pour les
personnes à mobilité réduite.

Pour le parking St Victor, des emplacements sont réservés et payants.

Abonnement pour stationner facilement



**Vous habitez à Royat ?
Choisissez l'abonnement Résident**

Il existe un **abonnement** pour l'ensemble des royadères.

Durée de validité : un an à renouveler chaque année à date anniversaire. En cas de changement de véhicule
et/ou de domicile sur Royat en cours d'année, le renouvellement de la carte s'effectue gratuitement.

Les abonnements donnent droit au stationnement illimité sur des emplacements non réservés en zone bleue ou
sur le parking St Victor. Le stationnement ne doit pas excéder 7 jours consécutifs sur le même emplacement.



**ZONE
BLEUE**

120€ / an / immatriculation



**PARKING
ST VICTOR**

308€ / an / immatriculation

Conditions pour vous procurer votre carte d'abonnement

Il faut être domicilié à Royat et pouvoir justifier de sa domiciliation dans la zone résidentielle par :

- Un justificatif de domicile dont une facture d'électricité ou de gaz de moins de trois mois, une taxe foncière
- Un certificat d'immatriculation du véhicule au même nom que celui figurant sur le justificatif de domicile

Avec ces documents, vous pouvez soit vous rendre en Mairie pour remplir un formulaire et obtenir votre
abonnement contre règlement, soit trouver ce formulaire sur www.royat.fr, rubrique stationnement et le
renvoyer avec les documents nécessaires à stationnement@royat.fr

Ville de
ROYAT

STATIONNEZ À ROYAT !

*Tout savoir pour mieux se garer en ville !
Nouvelles cartes de stationnement
Nouvelle tarification*

**PARKINGS
GRATUITS**
+ de 270 places

**PARKINGS
PAYANTS**
+ de 150 places

**PARKINGS
À DURÉE LIMITÉE**
avec disque bleu
+ de 200 places

www.royat.fr



Zones et tarifs de stationnement

STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ du lundi au samedi de 9h à 18h

Gratuit le dimanche et les jours fériés

ZONE VERTE



Stationnement gratuit

Parkings représentés en vert et les rues représentées en blanc sur le plan

Breuil, Boulevard de la Taillerie, Parking de la Grotte, Paradis, Place de l'AFN, Rue du Liaboux, Petite Côte, Rue Jean Grand

Toutes les zones non citées ci-dessous sont considérées gratuites et sont soumises aux règles de droit commun de stationnement.



ZONE BLEUE



Stationnement gratuit Limité à 1h30

Affichage obligatoire du disque de stationnement sur le tableau de bord.

Parking de la Poste (Place Eugène Bertrand), Contre Allée de la Résidence l'Orée du Parc, Parking Maison de retraite ORPEA, Avenue Jean Jaurès, Parking terrasse Jean Jaurès, Parking de la Chocolaterie, Rue Nationale, Place Joseph Claussat, Rue Pierre Paulet

ZONE ROUGE



Tarif minimum : 0,50€

La carte d'abonnement ne s'applique pas sur cette zone.

Le stationnement est autorisé au tarif indiqué.

30 min
31 min - 1h30
1h31 - 2h30
2h31 - 3h30
3h31 - 4h
> 4h01

Gratuit
1,30€
2,60€
3,90€
6,00€
20,00€

Place Allard, Boulevard Vaquez, Avenue de Royat

PARKING ST VICTOR



Parking privé

Jour :
07h00 à 19h00

Nuit :
19h00 à 7h00

0,40€ / 15 min, soit 1,60€ de l'heure (tout 1/4 d'heure débuté est dû)
0,20€ / heure (toute heure débutée est dû)